

LA FRANCE LIBRE

La France aux Français !

Journal Populaire, Républicain Catholique

Christ et Liberté !

ABONNEMENTS

Table with columns for 'UN AN', '6 MOIS', '3 MOIS' and rows for 'LYON et Départements limitrophes...' and 'Autres Départements...'.

DIRECTEUR : F.-I. MOUTHON

LYON, Rue Condé, 35 bis - RÉDACTION & ADMINISTRATION - 35 bis, Rue Condé, LYON

ANNONCES

Les Annonces sont reçues, pour Lyon et la Région, à l'Agence F. FOURNIER, 14, rue Combar...

LA JOURNÉE

M. Lazies a vu son interpellation renvoyée à un mois. Mais il est bon qu'un orateur, au prix d'un rappel à l'ordre, dénonce à la tribune française les scandales de tout ordre et la honteuse dictature du juif.

Le secret Picouart est officiellement levé et l'ex-colonel, agent principal du syndicat, préparateur de faux et usage de faux, comparaitra devant un conseil de guerre.

A propos du minime incident de Raheita, la presse anglaise tente de jeter de l'huile sur le feu mal éteint des susceptibilités italiennes pour exploiter la situation.

On mande des Indes anglaises qu'un célèbre agitateur va tenter à nouveau de soulever les populations. Ça distraira les Anglais de leurs préoccupations africaines.

Un journal anglais dénonce l'existence d'un traité secret entre la Chine et la Russie.

Une tempête effroyable a ravagé les environs de Bizerte et causé dans le port des avaries considérables à nos travaux et à nos bâtiments.

Demain LIRE dans la « France Libre »

FRÈRES D'ARMES PAR ALBERT MONNIOT

C'est à la gracieuseté du jeune secrétaire de rédaction de la « Libre Parole » que nous devons la bonne fortune de pouvoir publier

FRÈRES D'ARMES

Cette œuvre, presque inédite, est un grand roman d'actualité patriotique. Les nobles sentiments qui ont fait la grandeur de notre race et la force de notre patrie y sont exaltés comme y sont fétrés les bassesses des âmes tortueuses.

FRÈRES D'ARMES

dont l'apparition a été très remarquée naguère, sera suivie avec intérêt par tous nos lecteurs, qui reconnaîtront, dans quelques-uns des personnages flagellés de ce drame, un certain nombre de nos fantoches contemporains.

Œuvres Catholiques

Voulez-vous supposer, cher lecteur, que je suis votre curé et que vous êtes un excellent paroissien. Vous venez me trouver, et simplement, avec grand abandon, et simplement, avec nos idées sont communes et que nous avons tous deux un désir sincère de faire le bien, nous parlons des œuvres et de la manière de les comprendre, pour leur donner la forme qui se rapproche le plus de l'esprit évangélique.

Or vous êtes de ceux qui marchent depuis longtemps dans la vie ; de ceux qui ne peuvent plus compter sur un délai bien long avant d'atteindre le but du voyage.

Et vous êtes célibataire, et vous êtes sans famille, et vous avez quelques centaines de mille francs que vous voulez employer en bonnes œuvres, pour la gloire de Dieu et le bien spirituel et corporel de vos frères en Jésus-Christ. En bonnes œuvres... oui, parfaitement, et qu'entendez-vous précisément par bonnes œuvres ?

Mais, naturellement, j'entends par là des œuvres de charité, des fondations d'écoles, d'hospices, de crèches, des distributions de secours aux pauvres gens, etc., etc.

Où, mais on ne définit pas par des exemples. Certes, je ne refuse pas de classer tout ce que vous venez d'énumérer dans la catégorie

bonnes œuvres, toutefois je préférerais une définition. Si vous voulez me permettre d'en proposer une, j'appellerai bonne œuvre, celle qui aura pour but de mettre en pratique l'acte de charité : « Mon Dieu, je vous aime de tout mon cœur et j'aime mon prochain comme moi-même pour l'amour de vous. » Et une œuvre méritera d'autant plus cette épithète de « bonne » qu'elle contribuera davantage à la gloire de Dieu et au bien du prochain.

Cette définition me plaît, mais où sera le critérium ? Comment juger dans quelle mesure telle ou telle œuvre procure la gloire de Dieu et le bien du prochain ? — La demande est fort légitime, et il est facile de vous satisfaire ; car le critérium est là : c'est la loi divine, ce sont les commandements. D'où une œuvre sera bonne dans la proportion où elle aidera à mieux observer les commandements.

D'après ces principes, que pensez-vous de mon projet de fonder dans ma paroisse une école gratuite ? — Je pense qu'il est bon ; mais, à mon avis, il serait meilleur si vous vous contentiez de fonder un certain nombre de bourses dans une école payante, afin d'aider ceux-là seuls qui en ont besoin véritablement.

Et pourquoi ? — Parce qu'il y a un quatrième commandement de Dieu qui impose aux parents le devoir de faire élever et instruire leurs enfants. Vous substituer à eux, lorsqu'ils n'ont aucun motif de se dérober à l'accomplissement de cette obligation, c'est aller contre la loi chrétienne et, à cet égard, j'hésiterais à inscrire votre fondation parmi les bonnes œuvres.

Vous avez peut-être raison ; mais si notre école n'est pas gratuite, tous les enfants iront aux écoles sans Dieu.

Ceci est un autre point de vue. Je parlais de la thèse, vous m'opposez l'hypothèse et, à mon tour, je dis que vous avez peut-être raison. Je dois ajouter cependant que l'inconvénient que vous redoutez ne s'est pas produit dans les localités où, à ma connaissance, ont été établies des écoles payantes ; bien plus que ces écoles ont eu un véritable succès ; et, enfin, si l'Etat travaille contre les commandements de Dieu, est-ce une raison pour l'imiter en cela ?

Mon intention serait encore de fonder un hospice pour les vieux ouvriers. Pauvres gens qui ont trimé toute leur vie et qui traînent lamentablement leurs derniers jours. Il est à croire que j'aurai ici votre complète approbation.

C'est-à-dire que vous l'auriez si... nous ne rencontrons pas encore sur notre route ce même quatrième commandement ; le devoir des enfants n'est-il pas de soutenir leurs vieux parents ?

Mais si ces enfants ne le peuvent pas ? — Alors fondez des pensions de vieillards que ceux-ci dépenseront dans la famille. Loin d'être une charge, ils deviendront un secours ; et les enfants n'auront qu'un souci, prolonger le plus possible les jours du « vieux » ou de la « vieille », pour profiter le plus longtemps possible de la pension. Ainsi la famille ne se désorganiserait pas ; le vieil ouvrier aura une fin de vie bien plus digne que s'il était jeté dans la promiscuité de l'hospice, et les petits enfants auront un salutaire exemple sous les yeux.

— Avouez que cette manière de faire pratiquer le respect dû aux parents est loin d'être désintéressée ?

— Eh ! mon ami, avons-nous la prétention d'être plus sages que le bon Dieu ? Est-ce que lui aussi ne donne pas un but intéressé à la pratique de la vertu : gagner le ciel, éviter l'enfer ? Ce même quatrième commandement n'a-t-il pas aussi une sanction : Afin de vivre longtemps ?

— Mais que faire des vieux qui n'ont pas de famille ? — Pour ceux-là, il faut, sans doute, des lieux de repos ; mais soyez sans crainte, il y a en France assez de ces fondations, vous paierez la pension de vos protégés dans quelque maison hospitalière de la région.

— Alors vous blâmez les hospices ? les écoles gratuites ?

— Dieu m'en garde, je sais que ces institutions sont nécessaires parfois, je dis simplement que nous devons les regarder comme un pis-aller.

— Et que penseriez-vous d'une crèche ? — En restant toujours dans le même ordre d'idées, je n'en pense pas grand bien.

— Comment vous ne trouvez pas bon que la mère puisse confier chaque matin son enfant à des mains sûres, dans un lieu où elle pourra venir l'allaiter, où on veillera sur lui avec le plus grand soin ! Mais pensez donc que cette femme sera libre de vaquer à son travail, d'aller à l'usine, à l'atelier, de faire des ménages...

— Et c'est précisément ce que je trouve déplorable. L'ordre providentiel veut que la mère soigne elle-même son enfant, l'ordre providentiel veut que la femme reste chez elle pour faire un intérieur à son mari, votre crèche qui donne toute faculté pour se dérober à ce devoir, viole l'ordre providentiel et va contre le quatrième commandement de Dieu.

— Alors vous blâmez les crèches ? — Mais non, je ne blâme rien. Comme les écoles gratuites, comme les hospices, les crèches peuvent parfois être nécessaires, mais elles aussi ne sont qu'un pis-aller et je ne pousserai certes pas à leur multiplication.

— Et alors ? — Alors je travaillerais à la fondation d'une œuvre destinée à fournir aux femmes du travail à domicile. Il existe des œuvres de ce genre ; l'abbé Soulange-Bodin, directeur de Plaisance ; l'abbé Boyreau, directeur des Œuvres du Rosaire, à Paris, en ont établi qui donnent d'excellents résultats.

— Voulez-vous m'indiquer encore quelques œuvres que vous regardez vraiment comme des œuvres chrétiennes ?

— Bien volontiers. Je cite au hasard : œuvres des Jardins ouvriers et de l'assistance par le travail qui se substituent à l'aumône et permettent d'obéir à l'ordre divin ; Tu gagnas ton pain à la sueur de ton front ; œuvre des habitations ouvrières qui attachent l'homme au foyer et conservent les traditions de la famille chrétienne ; œuvre des dots pour permettre aux jeunes hommes et jeunes filles pauvres de faire les frais de la mise en ménage et d'observer ainsi les 6^e et 9^e commandements de Dieu ; œuvres des chapelles de secours qui, dans les quartiers désertés, permettent aux pauvres gens d'assister à la messe le dimanche moins difficilement et d'observer ainsi le 3^e commandement ; œuvre des prêtres auxiliaires pour attacher un ou plusieurs prêtres de plus aux paroisses où leur nombre est manifestement insuffisant, afin de mieux instruire le peuple et de lui enseigner les commandements. N'oublions pas la presse catholique et nos grandes œuvres d'enseignement supérieur qui défendent Dieu et sa vérité, l'Eglise et les âmes. En un mot, préférons les œuvres qui empêchent de tomber à celles qui relèvent, sans toutefois refuser notre sympathie à ces dernières, indispensables parfois.

ABBÉ NAUDET.

L'ENSEIGNEMENT SOCIAL

Nos lecteurs connaissent au moins de réputation le Collège libre des sciences sociales, créé à Paris depuis quatre ans, dirigé par un comité où toutes les opinions sont représentées, et où l'on trouve M. Bourgeois et le R. P. Didon, M. de Mun et M. Doumer. L'abbé Lemire et M. Lavisse, — mais dont tous les membres sont également convaincus de la nécessité d'étudier scientifiquement les problèmes sociaux, ce collège est ouvert aux représentants de toutes les écoles sociales, qui viennent y enseigner librement, sans autre condition qu'une tolérance mutuelle — qui n'est d'ailleurs que de la bonne éducation.

La première série des cours de cette année s'est ouverte le lundi 7 novembre, et déjà deux de nos amis ont pris la parole et commencé leur enseignement.

Ce fut, dès le premier jour, M. Charles Brun, qui nous donna récemment un remarquable article sur le nationalisme. M. Charles Brun traite de l'action sociale de la littérature. Et qu'on ne croie pas à de vains palabres sur les poètes symbolistes ou les prosateurs décadents. Nous lisons au pro-

gramme ce paragraphe : « erreur du dilettantisme ». Et nous y voyons aussi posées quelques questions qui nous intéressent particulièrement : le mouvement provincialiste ; le théâtre et la question de la famille au XIX^e siècle.

M. l'abbé Naudet occupe au Collège libre des sciences sociales la chaire de « Doctrine sociale catholique ». L'éminent professeur a commencé son cours de cette année sur la Démocratie. En voici le programme :

Notions et développement de l'idée démocratique. — Le droit divin et la démocratie. — Le droit naturel et le droit historique. — La démocratie et l'Eglise. — L'Eglise et les formes de gouvernement. — La hiérarchie sociale. — Classes dirigeantes et classes dirigées. — La démocratie et les démocraties chrétiennes.

On voit qu'il est fait pour nous satisfaire.

M. l'abbé Naudet expose nos doctrines. Dans la deuxième série des cours qui s'ouvre en janvier, M. Max Turmann exposera nos efforts pour faire passer cette doctrine dans les faits, en professant ses leçons sur « le mouvement social catholique depuis l'encyclique De conditione officiorum ».

Est-il besoin d'ajouter que l'enseignement social catholique fait très bonne figure, au Collège libre, à côté des enseignements orthodoxes ou collectivistes qui y sont aussi donnés ?

CONGRÈS DE LA JEUNESSE CATHOLIQUE DE BESANÇON

Besançon. — Mgr l'archevêque de Besançon a dit, à l'intention des congressistes, la messe d'ouverture et a bien voulu ouvrir lui-même la première séance. Le R. P. Tournade, de la Société de Jésus, prononce une allocution, à l'issue de la messe évangélique.

L'étude des œuvres agricoles occupe toute la matinée et le commencement de la séance du soir. M. Louis Darand, président. Après une allocution de bienvenue de M. Saillard, président du comité d'initiative, le premier rapport est présenté par M. de Borde, conseiller général du Doubs, qui engage les jeunes gens propriétaires à faire une étude sérieuse des sciences utiles à de bons agriculteurs.

Le signal de la fondation, par les Facultés libres de Lille et d'Angers, de cours qui forment des systèmes complets d'enseignement supérieur agricole. Il engage les jeunes gens à en user et à exprimer le vœu de voir établir une fondation analogue dans l'Est.

M. de Truchi de Varennes signale l'exemple donné par l'école primaire supérieure des Frères de Besançon qui envoie des élèves au cours de chimie agricole professé à la faculté. Il propose le vœu que les écoles congréganistes fassent ainsi profiter leurs meilleurs élèves de l'enseignement agricole supérieur donné dans les facultés. Un ecclésiastique demande le rejet de ce vœu. D'après lui, il ne faut pas conseiller aux écoles libres d'envoyer des élèves dans les établissements de l'Etat. Mais l'assemblée adopte le vœu à peu près à l'unanimité.

M. l'abbé Quilliet annonce qu'il va fonder une école secondaire d'agriculture à l'usage des fils de cultivateurs aisés, où l'on apprendra la technique et la pratique agricole, le maniement des œuvres sociales agricoles et l'organisation municipale. Il faudrait, dit-il, une école de ce genre par canton.

MM. Caron et Milcent expliquent que, pour permettre au syndicat agricole de produire de véritables effets sociaux, il faut renoncer aux grands syndicats englobant un département ou un arrondissement ; il vaut mieux créer partout des syndicats paroissiaux capables de mieux rapprocher les hommes. On rapprochera ces syndicats en une union syndicale chargée d'assurer les avantages économiques à tous.

La séance de l'après-midi était consacrée à l'étude des œuvres sociales urbaines. Le R. P. Velpette a émis l'assistance par la description de ses jardins ouvriers de St-Etienne. M. l'abbé Cetty a dit ce qu'il avait fait avec des ouvriers pour assurer aux travailleurs de sa paroisse une caisse d'épargne, des maisons ouvrières et les débarrasser des usuriers juifs.

A la séance du soir, dans un théâtre municipal, sous la présidence de Mgr l'archevêque, il nous a été donné d'entendre M. l'abbé Lemire démontrer la nécessité d'agir, d'agir pour la France démocratique et républicaine, répondre à ceux qui accusent les catholiques d'américanisme et de nouveauté, demander aux catholiques de ne pas se retirer dans une sorte de Thébaidé pour y faire égoïstement leur salut, mais de se mêler à toutes les affaires de ce monde pour bien servir leur pays.

Après l'abbé Lemire, Billet a dit ce qu'il était un allier au peuple, c'est-à-dire avoir la préoccupation constante de donner à l'ouvrier ce qu'il attend et ce dont il a actuellement besoin.

Enfin, Massabuau, le député républicain de l'Aveyron, est venu célébrer, comme l'avait fait l'abbé Lemire lui-même, le noble paysan de France, que les intellectuels ne détachent pas de la patrie, qui aime le cliquetis du sabre, lui, le Français de race, plus encore que certains Français d'occasion n'aiment le cliquetis de l'or.

Jean Coulaudou.

Lire en 2^e Page

Le compte rendu des Chambres. L'affaire Dreyfus. Le conflit franco anglais. Terrible tempête à Bizerte.

Echos & Nouvelles

CALENDRIER Samedi 19 novembre. — 323^e jour. Lever du soleil, 7 h. 17 ; coucher à h. 14. Lune, N. L. Sainte Elizabeth de Hongrie. 1896. — La « France Libre » continue à démasquer l'escroquerie Diana Vaughan et le juif Hacks, connu sous le nom de docteur Baillie.

RELIGIEUSES ENSEIGNANTES Depuis plusieurs années l'usage s'est établi aux Etats-Unis de faire suivre des cours de pédagogie aux religieuses enseignantes, pendant les vacances.

Les sessions, cette année, ont été fort multipliées et très fréquentées. Aucune, cependant, n'a été plus remarquable que celle de Chicago, à laquelle ont pris part douze congrégations différentes. Les sœurs apportaient leur collection et le retournaient que le soir à leurs convents. Elles entendaient des conférences faites par d'anciennes inspectrices de l'enseignement officiel et par des ecclésiastiques. Dans quelques diocèses, les étiages ont précédé en personne.

A LIRE La deuxième édition du livre de notre ami Max Turmann : « Au sortir de l'école, les patronages », qui vient de paraître chez Lecoffre, 99, rue Bonaparte, à Paris. Nous en parlerons dans un prochain article.

LE PATOIS À L'EGLISE Frédéric Mistral vient à Paris. Savez-vous pourquoi ? Tout simplement pour soumettre une lettre à M. le sous-secrétaire d'Etat aux cultes.

Il parait qu'une élection ancienne vient d'être remise en vigueur par le ministre et exécutée aux églises de France. Il s'agit d'interdire aux prêtres l'usage, en leurs sermons, soit d'une langue étrangère, soit d'un patois de France.

LE PATOIS À L'EGLISE Frédéric Mistral vient à Paris. Savez-vous pourquoi ? Tout simplement pour soumettre une lettre à M. le sous-secrétaire d'Etat aux cultes.

Il parait qu'une élection ancienne vient d'être remise en vigueur par le ministre et exécutée aux églises de France. Il s'agit d'interdire aux prêtres l'usage, en leurs sermons, soit d'une langue étrangère, soit d'un patois de France.

LE PATOIS À L'EGLISE Frédéric Mistral vient à Paris. Savez-vous pourquoi ? Tout simplement pour soumettre une lettre à M. le sous-secrétaire d'Etat aux cultes.

Il parait qu'une élection ancienne vient d'être remise en vigueur par le ministre et exécutée aux églises de France. Il s'agit d'interdire aux prêtres l'usage, en leurs sermons, soit d'une langue étrangère, soit d'un patois de France.

LE PATOIS À L'EGLISE Frédéric Mistral vient à Paris. Savez-vous pourquoi ? Tout simplement pour soumettre une lettre à M. le sous-secrétaire d'Etat aux cultes.

Il parait qu'une élection ancienne vient d'être remise en vigueur par le ministre et exécutée aux églises de France. Il s'agit d'interdire aux prêtres l'usage, en leurs sermons, soit d'une langue étrangère, soit d'un patois de France.

LE PATOIS À L'EGLISE Frédéric Mistral vient à Paris. Savez-vous pourquoi ? Tout simplement pour soumettre une lettre à M. le sous-secrétaire d'Etat aux cultes.

Il parait qu'une élection ancienne vient d'être remise en vigueur par le ministre et exécutée aux églises de France. Il s'agit d'interdire aux prêtres l'usage, en leurs sermons, soit d'une langue étrangère, soit d'un patois de France.

LE PATOIS À L'EGLISE Frédéric Mistral vient à Paris. Savez-vous pourquoi ? Tout simplement pour soumettre une lettre à M. le sous-secrétaire d'Etat aux cultes.

MES CISEAUX

L'enseignement nouveau jeu. Toto, fils d'un père très ecclésiaste, apprend la géographie. — Qu'est-ce qu'une côte ? lui demande son professeur. — Une côte, c'est une montée.

Nos Dépêches

LES SERVICES TELEGRAPHIQUES A TELEPHONE SPECIAUX Informations

LA LEGATION OTTOMANE PRÈS LE SAINT-SIÈGE Rome. — A la suite d'une requête de la Turquie au Vatican, pour la création d'une légation ottomane près le Saint-Siège, le Pape a chargé le cardinal Langenieux, actuellement à Rome, d'une mission officielle, afin de s'informer de l'opinion et du consentement du gouvernement français.

MOUVEMENT JUDICIAIRE Sont nommés : Président à Amberg, M. Biols, juge d'instruction à Riom ; juge d'instruction à Riom, M. Vyon, juge d'instruction à Tiers ; substitut à Aïels, M. Razimbaum, substitut à Tournon ; substitut à Tournon, M. Friederich, juge suppléant à Privas.

Le mouvement comprend, en outre, un certain nombre de suppléants nommés, soit dans les tribunaux de première instance, soit dans les justices de paix de France et d'Algérie.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris. — Les ministres se sont réunis en conseil, ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

La réponse de l'île du Diable M. Guillaud a fait connaître qu'il avait reçu cette nuit, à 3 heures, un câblogramme du gouverneur général de la Guyane lui faisant connaître que la décision de la chambre ministérielle de la cour de cassation a été communiquée à l'ancien capitaine Dreyfus.

Aucun incident particulier n'est signalé dans cette dépêche. On indique seulement que Dreyfus est en bonne santé. Des renseignements plus complets seront envoyés par le gouverneur de la Guyane, dès qu'il aura reçu le rapport détaillé de la notification effectuée conformément aux décisions de la cour suprême.

Décoré pour... blessure exceptionnelle M. Lebrat, garde des sceaux, ira porter aujourd'hui la croix de la Légion d'honneur à M. Boursy, juge d'instruction, qui a été récemment victime d'une tentative d'assassinat.

Communications particulières Le garde des sceaux a fait signer un mouvement judiciaire qui n'intéresse pas notre région.

M. Charles Dupuy a entretenu le conseil de l'interpellation qui doit venir devant la Chambre aujourd'hui et a donné connaissance de la réponse qu'il fera.

L'emprunt d'Indo-Chine Le conseil a consacré la plus grande partie de sa délibération à la discussion de l'emprunt indo-chinois de 200 millions pour les grands travaux qui permettront la mise en valeur de la colonie et la pénétration par voie ferrée dans le Ynam.

M. Guillaud, ministre des colonies, a fait un exposé très complet de la question. Le gouvernement a accepté les grandes lignes du projet de M. Doumer.

Il est très probable que la garantie de l'Etat sera accordée à cet emprunt.

Nouvelles Parlementaires INTERPELLATION LAZIES M. Lazies, malgré les objurgations, maintient l'interpellation dont on a parlé ces jours derniers.

Le président du conseil est bien décidé à ne pas accepter l'interpellation du député du Gers.

